



Québec le 29 juin 2015

Monsieur Steeve Lemire  
MRC Le Fjord-du-Saguenay  
3110, boulevard Martel  
Saint-Hononé (Québec) G0V 1L0

**Objet : Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au  
Saguenay-Lac-Saint-Jean ( DQ37 du 29 juin 2015)**

Monsieur,

Lors de la présentation du mémoire de la MRC du Fjord du Saguenay, la commission a demandé si la MRC avait fait une étude de l'impact sur l'évaluation ou la variation de la valeur foncière des propriétés possiblement impactées par la modification du trafic, sa nature et son intensité le long de la route R0200.

Dans sa réponse, Monsieur Savard concluait sur cette question que :  
« Puis je suis sûr que la valeur des chalets dans ce secteur-là n'a pas baissé. On pourra le vérifier. Je suis sûr que c'est la même chose, peut-être plus. C'est plus facile de s'y rendre, même à l'année. Plus de valeur. » (DT5, p. 84).

**Question :** Est-ce que la MRC a fait une étude de l'impact sur l'évaluation foncière pour les propriétaires payeurs de taxe le long de la R0200? Si oui, on demande à ce que cette analyse soit transmise au BAPE. Dans le cas contraire, justifiez la ou les raisons pour lesquelles vous avez jugé bon de ne pas procéder à une telle évaluation des impacts sur le rôle d'évaluation foncière du secteur concerné.

La commission souhaite recevoir les réponses d'ici le **3 juillet 2015** compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

**Original signé**

Renée Poliquin  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission